

DECISION DU PRESIDENT.CA 079-2017

Vu le d cret 71-871 du 25 octobre 1971 portant cr ation de l'Universit  d'Angers ;
Vu les articles L123-1   L123-9 du code de l' ducation ;
Vu le livre VII du code de l' ducation et notamment son article L719-7 ;
Vu les statuts et le r glement int rieur de l'Universit  d'Angers ;
Vu la d lib ration CA021-2016 du 29 f vrier 2016, portant d l gation de comp tences du Conseil d'administration au Pr sident.

Objet de la d cision Demande de tarifs de l'UFR Droit, Economie et Gestion
- Annule et remplace la D cision CA023-2017 -

Conform ment   sa d l gation, le pr sident de l'Universit  d'Angers d cide :

1. d'approuver la demande de tarifs de l'UFR Droit, Economie et Gestion relatifs au colloque TEPP, avec une augmentation des tarifs d'inscriptions apr s le 24 septembre 2017.

Le pr sident rend compte, dans les meilleurs d lais, au conseil d'administration des d cisions prises en vertu de sa d l gation.

A Angers, le 29 ao t 2017

Christian ROBLEDO
Le Pr sident de l'Universit  d'Angers

Pour le pr sident
et par d l gation
Le Directeur g n ral des services
Olivier HUISMAN



La pr sente d cision est ex cutoire imm diatement ou apr s transmission au Rectorat si elle rev t un caract re r glementaire. Elle pourra faire l'objet d'un recours administratif pr alable aupr s du Pr sident de l'Universit  dans un d lai de deux mois   compter de sa publication ou de sa transmission au Rectorat suivant qu'il s'agisse ou non d'une d cision   caract re r glementaire. Conform ment aux articles R421-1 et R421-2 du code de justice administrative, en cas de refus ou du rejet implicite cons cutif au silence de ce dernier durant deux mois, ladite d cision pourra faire l'objet d'un recours aupr s du tribunal administratif de Nantes dans le d lai de deux mois. Pass  ce d lai, elle sera reconnue d finitive.

Affich  le : **5 septembre 2017** | Mis en ligne le : **5 septembre 2017**

Date du conseil de gestion	Nom de la composante, du service commun ou de la direction		Observations
	nom de la structure	Centre financier	
	GRANEM		
	Désignation	Montant	
	inscriptions payantes EC hors UA avant le 24 septembre 2017	110,00 €	COL17TEP1
	inscriptions payantes doctorants hors UA avant le 24 septembre 2017	55,00 €	COL17TEP1
	inscriptions au dîner de gala	45,00 €	COL17TEP1
	inscriptions payantes EC hors UA après le 24 septembre 2017	140,00 €	COL17TEP1
	inscriptions payantes doctorants hors UA après le 24 septembre 2017	85,00 €	COL17TEP1